

Interview de Bertrand HERVIEU

Secrétaire Général du CIHEAM

par **Hassane TLILI**

Journaliste spécialiste
des questions agricoles et environnementales

Pour ce premier numéro, nous avons voulu nous attarder avec M. Bertrand Hervieu, tout particulièrement sur trois sujets : la reconnaissance des diplômes décernés par le Centre, les moyens de renforcer celui-ci avec les institutions nationales de formation et de recherche agronomique des pays membres, et enfin les nouvelles orientations du CIHEAM en matière de publication, de diffusion des connaissances et d'information.

Parmi les informations principales de cette interview ressortent notamment les questions sur le renforcement de la coopération avec les institutions nationales de formation et de recherche dans les pays membres et la reconnaissance des diplômes décernés par le CIHEAM.

Q. : M. Abdelaziz Mougou vient d'être élu Président du CIHEAM. En quoi cela est-il important dans la vie et le fonctionnement du Centre ?

Le conseil d'administration du CIHEAM qui s'est réuni à Paris, le 27 mars 2007, dans le cadre d'une session exceptionnelle, a procédé à l'élection d'un nouveau Président. Comme vous le savez, les mandats des Présidents du Centre sont de quatre ans et le même pays ne peut pas représenter un candidat à l'issue de ce mandat. Ce dispositif est destiné à permettre une rotation des pays à la présidence. C'est donc M. Abdelaziz Mougou qui vient de succéder à M. Mouin Hamzé à cette fonction.

En Tunisie, M. Mougou est Président de l'IRESA (Institut de Recherche et d'Enseignement Supérieur Agronomique), un consortium qui regroupe l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire, de formation et de recherche. Je rappelle que M. Mougou était Vice-Président dans le précédent bureau du conseil d'administration du CIHEAM dont il est membre depuis une dizaine d'années. Il a été porté à la présidence à l'unanimité des membres du conseil. C'est donc un événement important qui marque d'abord le bon fonctionnement des institutions du CIHEAM et qui montre également une capacité pour le conseil d'administration d'assurer, comme le veulent les textes, une rotation des pays dans la responsabilité de la présidence du conseil d'administration.

Q. : Lors du dernier conseil d'administration ordinaire du Centre, tenu au Caire au mois de décembre 2006, le principe de créer en Egypte un institut agronomique autour des cultures sahariennes avec le concours CIHEAM a été retenu. Qu'en est-il au juste de ce projet ?

Relancer la coopération avec les pays membres

A l'occasion de la dernière réunion des Ministres de l'agriculture des pays membres du CIHEAM qui s'est tenue au Caire, les 1^{er} et 2 décembre 2006, les autorités égyptiennes, sous la houlette du Ministre de l'Agriculture M. Abaza, avaient approché le CIHEAM pour qu'une coopération plus étroite s'installe entre l'Egypte et le CIHEAM, et notamment à travers l'Institut de Recherche et d'Enseignement sur les Zones Arides du Caire. L'ambition des égyptiens était d'ailleurs de faire en sorte que cet institut devienne un nouvel institut du CIHEAM ; ce qui pose un certain nombre de problèmes, pas seulement d'ordre juridique mais d'abord d'ordre budgétaire, dans la mesure où les instituts du CIHEAM sont entièrement financés par les pays qui les accueillent. Nous avons donc proposé aux autorités égyptiennes que cet Institut de Recherche et d'Enseignement sur les Zones Arides se rapproche de notre institut de Chania en Crète et que l'on mette en place un dispositif de coopération qui pourrait aboutir à la codiplômation d'un master sur les zones arides. Ce projet est en cours d'élaboration et les échanges sont nombreux entre le Caire et Chania. Nous avançons donc pour mettre en œuvre ce que pourrait être ce diplôme commun entre Chania et le Caire. Il faut noter également que les zones arides revêtent une importance capitale pour les pays membres du CIHEAM. Nous avons d'ailleurs une forte demande à ce sujet de la part des pays membres, mais aussi des pays voisins qui sont également confrontés au même problème.

Si nous parvenons à la réalisation dans de bonnes conditions de ce projet de coopération, ce sera, à mes yeux, tout à fait exemplaire, car il n'y a pas que l'Egypte qui souhaiterait avoir un institut du CIHEAM, mais il y a aussi la Turquie et les pays du Maghreb. Or, non seulement cette multiplication des instituts du CIHEAM poserait des problèmes d'ordre budgétaire, mais je crois qu'elle poserait également des problèmes politiques et culturels. Je m'explique : je crois que l'avenir du CIHEAM n'est pas dans une multiplication de ses instituts tout autour du Bassin méditerranéen, mais réside surtout dans la coopération au sein même des institutions nationales de formation et de recherche.

Il est, à mon avis, beaucoup plus porteur de faire en sorte que les instituts de formation de nos pays membres participent à l'offre de formation faite par le CIHEAM, et réciproquement. Il est souhaitable aussi que nous puissions élaborer ensemble une offre méditerranéenne de formation agronomique qui soit proposée aussi bien par les instituts du CIHEAM que par les institutions nationales. Là, nous aurons un véritable outil de coopération et une relance très forte des institutions nationales de formation. C'est la raison pour laquelle la coopération avec l'Egypte autour des zones arides est, à mes yeux, tout à fait importante, voire essentielle.

Q. : la reconnaissance des diplômes délivrés par les instituts du CIHEAM est pour vous une question primordiale. Où en êtes-vous dans la réflexion menée à ce sujet ?

Le dossier qui porte sur la reconnaissance des diplômes du CIHEAM est, en effet, primordial puisqu'à la fois tous nos pays membres, et au-delà même de ces pays tous nos stagiaires, nous demandent la reconnaissance officielle et internationale du diplôme du CIHEAM. Pour y parvenir, nous avons pris un ensemble de mesures et d'initiatives : premièrement, nous avons mis nos programmes de formation de master au standard international tel que défini par le Processus de Bologne. Deuxièmement, nous avons mis à plat et publié dans un catalogue notre offre de formation de master, de telle sorte que celle-ci soit publique. Troisièmement, nous avons entrepris des démarches à la fois diplomatiques et juridiques auprès de nos pays membres. A ce jour, nous avons abouti avec trois pays : le premier est l'Espagne qui a pris un décret de reconnaissance des diplômes de master du CIHEAM, le deuxième est la France qui, à travers un décret, a reconnu à la fois l'autorité académique du CIHEAM en précisant que celui-ci était l'équivalent, au regard des universités françaises, d'une université étrangère. Troisième pays : l'Egypte qui a signé avec le CIHEAM un mémorandum de reconnaissance de l'équivalence des diplômes de master du CIHEAM et des masters délivrés par les universités égyptiennes. Nous travaillons également sur les processus à mettre en œuvre en Grèce et en Italie. Nous allons organiser à Tunis, à l'automne prochain, un séminaire de travail principalement centré sur les trois pays du Maghreb pour avancer sur cette question, et d'ores et déjà, l'Algérie m'a adressé un projet de protocole d'accord sur la reconnaissance du diplôme. Donc, nous avançons pays par pays, avec l'ambition d'avoir un accord diplomatique juridique sur cette reconnaissance. D'autre part, nous mettons en place une politique de co-diplômation de nos masters entre nos instituts et les universités partenaires, que ces universités soient dans nos pays accueillants (celles par exemple de Montpellier, de Saragosse ou de Bari) ou qu'il s'agisse d'autres universités de ces pays : c'est le cas de l'université de Pérouse avec laquelle nous avons un accord, l'université de Palma de Majorque, l'université de Valence, l'université de Barcelone. Autant d'universités avec lesquelles nous voulons construire des co-diplômations, mais nous voulons aussi en construire avec des universités de nos pays membres du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Nous avons parlé de l'Egypte ; j'espère que demain nous parlerons de la Tunisie, de l'Algérie, du Maroc, de la Turquie, et donc, il y a, à mes yeux, une cohérence dans la politique que nous menons entre la recherche d'une reconnaissance des diplômes et la politique consistant à insérer dans notre catalogue de formation et dans notre dispositif de formation, les institutions nationales de formation de nos pays membres à travers la co-diplômation. Donc, l'objectif que nous poursuivons est un réseau d'institutions nationales travaillant en partenariat avec les instituts du CIHEAM pour élaborer un catalogue d'offre de formation agronomique en Méditerranée et délivrant sous forme de co-diplômation des masters impliquant l'ensemble de ces instituts. Ce faisant, nous renforçons à la fois la reconnaissance de nos diplômes de masters et la coopération des pays entre eux.

Une meilleure diffusion des savoirs

Q. : Une autre priorité inscrite aujourd'hui dans le cadre des actions que vous menez au CIHEAM est celle qui consiste à développer et mieux organiser les activités articulées autour de la publication, la diffusion et l'information. Qu'est ce qui a été fait à ce propos ? Que comptez-vous faire ?

Nous avons voulu apporter une amélioration sur trois terrains : d'abord, notre revue Options Méditerranéennes qui est un patrimoine du CIHEAM extrêmement important, dans laquelle beaucoup de nos chercheurs-enseignants partenaires de tous les pays publient, et dans laquelle nous pouvons publier les meilleurs de nos diplômes de master et de mémoires de master qui font l'objet d'articles et de publications. Bref, c'est un outil de publication, de communication auquel nous tenons beaucoup.

Nous sommes en train de revoir les procédures de publication avec un objectif double : garder, tout d'abord, de la souplesse pour faire en sorte que tous nos collègues et étudiants de nos pays

membres puissent avoir accès à cette revue et y publier dans de bonnes conditions. Nous voulons ensuite contribuer à élever le niveau scientifique de cette revue en faisant en sorte que des comités de lecture se mettent en place, soit de façon ad hoc pour les numéros thématiques ou spéciaux, soit de façon plus institutionnelle et continue en faisant appel à notre comité scientifique consultatif qui pourrait jouer le rôle de comité de lecture. Nous avons, par ailleurs, simplifié le dispositif de ce support. Au lieu d'avoir trois séries, nous n'en aurons que deux, et nous voulons en même temps développer la publication en langue anglaise dans cette revue, parce que c'est un vecteur de diffusion. Nous sommes donc en train de finaliser l'accord entre les quatre instituts et le secrétariat général sur la marche d'Options Méditerranéennes.

Deuxièmement, nous voulons faire de notre rapport annuel une référence sur la connaissance et le débat agricole et alimentaire en Méditerranée. A partir de cette année 2007, notre rapport s'appellera « Mediterra » avec donc le millésime « Mediterra 2007 » qui aura deux caractéristiques : la première, c'est que les éditions en français et en anglais seront assurées par un éditeur professionnel et non pas par nous-mêmes. Ce sont les Presses de Sciences-Po à Paris qui s'en chargeront. Deuxièmement, le rapport sera publié pour la première fois en italien par un éditeur de Bologne. Je rappelle qu'il est, par ailleurs, publié aussi en espagnol à Madrid, et en arabe au Caire. Nous organisons, les 5 et 6 juin, à Parme, en partenariat avec l'Agence Européenne de Sécurité des Aliments, un séminaire méditerranéen sur l'identité et la qualité des produits alimentaires méditerranéens, puisque c'est le thème que nous avons choisi pour ce rapport « Mediterra 2007 ». Quant à « Mediterra 2008 », il présentera les résultats de l'étude prospective que nous conduisons au sein des instituts sur la situation de l'agriculture et des territoires ruraux en Méditerranée à l'horizon 2020. J'espère que cette édition 2008 sera également traduite en grec (nous prenons des contacts dans ce sens) et que nous accompagnerons ce travail important que nous faisons actuellement et qui consiste en une série de colloques, d'événements médiatiques, ou en tout cas de relations avec la presse et les journalistes, pour valoriser ce document. En 2009, « Mediterra » se fera en coproduction avec le Plan Bleu et portera sur le développement rural durable en Méditerranée et ses indicateurs. Nous sommes intéressés, dans ce cadre, tout particulièrement par l'année 2010, date importante dans le Processus de Barcelone, dans la mesure où elle verrait la mise en place d'une zone de libre échange euro-méditerranéen. Nous préparons, pour cet événement, un atlas de l'agriculture et de l'alimentation en Méditerranée qui devrait être un outil de connaissance sur la question, et nous mettons en chantier le « Mediterra 2011 » qui devra porter sur la Méditerranée dans le monde et la Méditerranée vue d'ailleurs.

En ce qui concerne le volet information, communication et diffusion, nous sommes en train de reformater notre Observatoire. Vous savez que, lors de la réunion du Caire, les ministres ont insisté pour que le CIHEAM soit un outil d'aide à la décision, d'aide à l'information concertée des ministres. Aussi mettons-nous en place à la fois des notes de conjoncture qui seront publiées au moins quatre fois par an, et donc des notes trimestrielles qui feront le point sur un grand sujet d'actualité en Méditerranée. Cela peut être la question de la sécurité de l'approvisionnement en céréales en Méditerranée, la question de l'eau potable, la question des maladies émergentes, la question du déséquilibre commercial en Méditerranée, la question des politiques agricoles... Bref, nous traiterons chaque trimestre d'un sujet important et nous demanderons à un spécialiste d'en faire une note synthétique assez brève parce que les décideurs demandent de la synthèse et de la brièveté. En outre, nous publierons des notes d'alerte qui seront plus petites et destinées à attirer l'attention sur un sujet qui mérite qu'on lui prête attention et qui permet de nourrir la réflexion en continu des décideurs, des journalistes, des enseignants, des étudiants et de tous ceux concernés par l'ensemble de ces problèmes agricoles et alimentaires en Méditerranée. Enfin, chaque trimestre, le CIHEAM produira une lettre de veille pour informer sur les activités de l'Institution et examiner un grand sujet de l'actualité agricole en Méditerranée. A côté de ces trois nouveautés, nous maintenons évidemment les rubriques habituelles telles que sont les brèves, reprises de la presse, les bases de données, l'accès à une base documentaire pour donner l'information sur l'ensemble des rapports, des livres, des documents importants publiés sur l'agriculture, l'alimentation et l'environnement en Méditerranée. A cette fin, nous mettons en réseaux nos centres de documentation pour offrir une bibliographie et une documentation en continu avec nos propres publications dont les contenus seront disponibles sur le site de l'Observatoire, un an ou deux après leur passage en librairie. L'accès à de tels contenus sera alors libre et direct en téléchargement.

Q. : Quels sont les dossiers prioritaires pour les mois et années qui vont venir ?

Il y a, à mes yeux, trois grands dossiers prioritaires sur lesquels nous voulons avancer : le premier dossier est celui de la recherche agronomique dans le Bassin méditerranéen et de l'articulation entre la relance de la recherche agronomique dans nos pays membres et du développement de la recherche agronomique dans l'Union Européenne. Nous avons organisé, il y a exactement un an, un important colloque en partenariat avec l'Union Européenne, à Rabat, sur la place de l'agriculture et de la Méditerranée, dans le cadre du Septième Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique. Nous avons eu la satisfaction de constater que, dans le premier appel d'offres lancé par la Commission pour le Septième Programme Cadre, les questions agricoles et alimentaires avaient une très grande place et l'espace méditerranéen était aussi retenu comme un espace prioritaire. Les conditions sont en place du côté de la Commission pour que puisse se créer ce que nous appelons un « ERANET » (European Research Area Network), donc un « ERANET » portant sur la recherche agronomique en Méditerranée. D'ores et déjà, la France et l'Italie ont fait connaître leur intérêt pour la mise en place d'un tel dispositif et ont pris des contacts avec les pays membres de l'Union pour mettre en place cet outil, car il faut savoir que le CIHEAM en tant que tel ne peut pas porter tout seul cette charge auprès de la Commission. Il faut que ce soit les pays membres de l'Union qui en fassent la proposition. Dans cette affaire, le CIHEAM joue d'abord un rôle d'élaboration, de proposition et puis surtout un rôle de mobilisation des pays du pourtour méditerranéen pour que ceux-ci rejoignent le projet, demandent leur agrément et participent à la mise en place de cet « ERANET ». Donc, pour nous, c'est une grande priorité. Il faut que le dossier soit déposé à Bruxelles avant le 30 juillet. Ensuite, il sera, bien entendu, évalué et si, comme nous pouvons l'espérer raisonnablement, cet « ERANET » voit le jour, nous aurons alors un rôle important à jouer à côté des pays, notamment pour animer une réflexion sur la construction des stratégies de recherche dans les pays du Bassin méditerranéen dans le domaine agronomique : comment construire une recherche agronomique moderne utile à ces pays appelés à faire des choix, parce qu'ils ne peuvent pas tout faire ? Ils ne peuvent pas, dans les dix ans qui viennent, envisager par exemple d'avoir chacun des centaines de chercheurs en recherche agronomique. Il faut donc qu'ils choisissent des disciplines et des objets de recherche. Une fois ces choix faits, il faut qu'ils construisent des outils de coopération permanente entre les pays, pour mutualiser à la fois leurs efforts de recherche, leurs résultats et leurs objectifs de recherche. Il s'agit donc d'un dossier très enthousiasmant sur lequel nous voulons nous mobiliser dans les trois ans qui viennent.

Le deuxième chantier prioritaire porte donc sur la reconnaissance des diplômes décernés par le CIHEAM et sur l'offre commune de formation dans le Bassin méditerranéen. Pour moi, ces deux sujets sont complètement liés, c'est à dire que notre ambition dans les trois ans qui viennent est d'arriver à construire un catalogue commun de la formation agronomique méditerranéenne qui relie à la fois les instituts du CIHEAM et les institutions nationales de formation, pour l'offrir à l'ensemble des étudiants et mettre en place des dispositifs de co-diplômation qui soient des co-diplômations Nord-Sud, Sud-Sud, Nord-Nord, bref, un dispositif beaucoup plus ouvert et beaucoup plus serré en matière de coopération, et, dans le même temps, bien entendu, de poursuivre notre travail de consultation et d'élaboration de conventions pour que ces diplômes que nous offrons au CIHEAM et avec nos partenaires, aient une reconnaissance définitive qui ne fasse pas l'objet de discussions, ce qui pénalise évidemment nos étudiants.

Le troisième chantier est celui de la coopération dans son ensemble, c'est-à-dire le renforcement de nos liens, à la fois avec les grandes institutions internationales comme le Conseil de l'Europe qui nous demande de plus en plus d'expertises, la FAO avec laquelle nous développons un programme sur les produits de qualité et la sécurité des produits méditerranéens et des produits de montagne, ou avec l'OCDE avec laquelle nous travaillons notamment sur les politiques de développement rural, ou encore avec la Commission sur les questions de recherche et de formation. Cela procède de notre souci d'insérer le CIHEAM dans la vie et la cohésion internationale du Bassin méditerranéen. Mais au-delà, il s'agit pour nous de préparer le CIHEAM à être présent à l'échéance du Processus de Barcelone de 2010. Une étape importante allant dans cette direction sera la réunion des Ministres à Saragosse, à l'invitation de Mme Elena Espinosa, la Ministre espagnole de l'Agriculture et de l'Alimentation. Prévue en juin 2008, à l'occasion de la grande exposition internationale sur l'eau qui se tiendra dans cette ville, elle sera l'occasion de marquer des étapes, notamment sur la réflexion, initiée au Caire, de l'élaboration d'une plate-forme commune en Méditerranée, et sur les questions agricoles alimentaires et d'environnement. Voilà les trois grands chantiers sur lesquels nous avons à produire des résultats dans les deux à trois ans qui viennent.